

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01357 Numéro SIREN : 877 778 902 Nom ou dénomination : AB PLOMBERIE
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001038

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

Page 14

Désignation de l'entreprise Société AB PLOMBERIE SASUNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 1314 Chemin du Mont de 38890 ST CHEFNuméro SIRET * 8 7 7 7 7 8 9 0 2 0 0 0 1 6Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

Cegid Quind

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 2 2	3 0 0 9 2 0 2 1
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	40 823	48 635
	Immobilisations financières * (1)	040	042	215	215
	Total I (5)	044	048	41 038	48 850
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	1 450	1 320
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	24 718	18 461
	Autres * (3)	072	074	14 959	7 324
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086	99 075	63 956
Charges constatées d'avance *		092	094		652
Total II		096	098	140 201	91 713
Total général (I+II)		110	112	181 239	140 562
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *				120	1 000
Ecart de réévaluation				124	
Réserve légale				126	100
Réserves réglementées *				130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)				132	42 493
Report à nouveau				134	
Résultat de l'exercice				136	25 305
Provisions réglementées				140	
Total I				142	68 898
Provisions pour risques et charges Total II				154	
Emprunts et dettes assimilées				156	20 222
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	3 217
Fournisseurs et comptes rattachés *				166	63 825
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 7 627)				172	17 260
Produits constatés d'avance				174	11 034
Total III				176	112 341
Total général (I + II + III)				180	181 239
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Page 15

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise Société AB PLOMBERIE SASU

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 2
Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régime d'impôts

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210			
		215		214	423 284	425 295	
Production vendue	services *	217		218			
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
Production immobilisée *				224			
Subventions d'exploitation reçues				226	3 500		
Autres produits				230	3 077	9 112	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	429 861	434 408	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises) *				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	201 262	203 995	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(130)	(200)	
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	98 490	105 805	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244	1 010	2 478	
Rémunérations du personnel *				250	61 186	42 385	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	24 657	15 340	
Dotations aux amortissements *				254	11 312	7 127	
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1 503	63	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	399 289	376 993	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	30 572	57 415	
Produits financiers			(III)	280			
Produits exceptionnels			(IV)	290		8 333	
Charges financières			(V)	294	255	108	
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		13 877	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	5 012	10 106	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	25 305	41 657	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	25 305	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	3 098		
Provisions non déductibles *				322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324	5 012		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		251			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		998			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Entreprise nouvelle (44. sections A)	986	Zone franche urbaine (44. sections A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. sections A)	981	Jeune entreprise innovante (44. sections A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. quinquies)			
Divers dont ZFA NG (44. quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		350
Déduction exceptionnelle (art 39. sections A) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44. sections A)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		352	33 415	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2		356			
Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :		360			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 181 239.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 423 284.05 Euros et dégageant un bénéfice de 25 304.80 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	53 622		3 500
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 617		
TOTAL	55 239		3 500
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières	200		
TOTAL	215		
TOTAL GENERAL	55 454		3 500

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			57 122	57 122
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 617	1 617
TOTAL			58 739	58 739
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			200	200
TOTAL			215	215
TOTAL GENERAL			58 954	58 954

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	6 370	10 773		17 143
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	234	539		773
TOTAL	6 604	11 312		17 916
TOTAL GENERAL	6 604	11 312		17 916

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	10 773				
Matériel de bureau informatique mobilier	539				
TOTAL	11 312				
TOTAL GENERAL	11 312				



ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	200	200	
Autres créances clients	24 718	24 718	
Impôts sur les bénéfices	4 978	4 978	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 943	9 943	
Débiteurs divers	38	38	
TOTAL	39 877	39 877	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	20 222	5 564	14 659	
Fournisseurs et comptes rattachés	63 825	63 825		
Personnel et comptes rattachés	1 129	1 129		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 587	4 587		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 150	2 150		
Autres impôts taxes et assimilés	1 600	1 600		
Groupe et associés	7 627	7 627		
Autres dettes	167	167		
Produits constatés d'avance	11 034	11 034		
TOTAL	112 341	97 683	14 659	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 503			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	100			100

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	1 558
Total	1 558



ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Détail des charges à payer

	Montant
CONGES PAYES	226
CHARGES CONGES PAYES	30
TVS	230
TAXE APPRENTISSAGE	316
FORMATION CONTINUE	756
Total	1 558

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	11 034
Total	11 034



ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA CONSTRUCTION 2000	11 034		
Total	11 034		

Le 09/01/2023
M. ASSE BILLE



AB PLOMBERIE

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 1314 Chemin du Mont de crucilleux,
38890 SAINT-CHEF**

877 778 902 RCS VIENNE

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 30 septembre 2022

Monsieur Jean ASSE-BILLE, associé unique et Président de la société AB PLOMBERIE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Notre société a essayé de maintenir son activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

La société va poursuivre le développement de son activité au cours du prochain exercice.

JFAS

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 423 284 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6 577 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 201 132 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 98 490 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 010 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 61 186 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 24 657 euros.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 11 312 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 1 503 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 399 289 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 30 572 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -255 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 30 317 euros.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 25 304,80 euros.

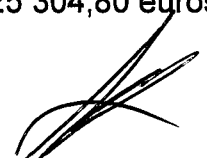
Au 30 septembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 181 239 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 25 304,80 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice

25 304,80 euros



A titre de dividende global à l'associé unique
Soit 142,86 euros par action

14 285,71 euros

Le solde

11 019,09 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 53 512,31 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 54 612,31 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 02 février 2023.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 285,71 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est indiqué que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :



Exercice clos le 30 septembre 2021 :

35 714,00 euros, soit 357,14 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 714,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

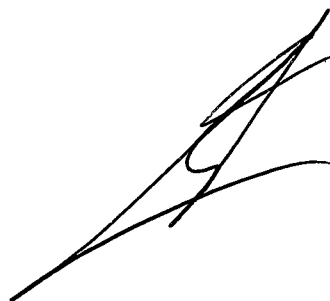
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il convient de statuer sur la rémunération du Président.

Fait à SAINT-CHEF
Le 19 janvier 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

AB PLOMBERIE

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 euros

**Siège social : 1314 Chemin du Mont de crucilleux,
38890 SAINT-CHEF**

877 778 902 RCS VIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 02 février 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 30 septembre 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 25 304,80 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 304,80 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 142,86 euros par action	14 285,71 euros
Le solde	11 019,09 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 53 512,31 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 02 février 2023.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement



payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

35 714,00 euros, soit 357,14 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 714,00 euros

Certifié conforme
Le Président

